



Suivre la convention est il obligatoire

Par **biscotte**, le **17/01/2013 à 09:37**

Bonjour,

Je suis préparatrice en pharmacie depuis 20ans dans la m[^]me officine et je travaille deux jours par semaine, je viens de m'apercevoir que mon nouveau patron ne m'a pas passé au coef 300 alors que je suis au 290 depuis 2003, sur la convention au bout de 6ans dans le 290 on passe au 300 !

Ma question: est ce que le fait que je sois pas à temps partiel à une incidence (mon premier patron n'en avait jamais tenue compte) , j'ai posé la question à mon patron qui m'a dit "ne pas avoir eu le temps de s'occuper de cela et qu'il faut plusieurs conditions" mais puis je réclamer à nouveau et doit il faire le rappel depuis 2009 ?

J'ai des collègues au coef 300 (à temps complet) qui ont dû le réclamer mais au moment voulu, il l'a fait sans rappel des qques mois d'oubli!

Merci de me renseigner car je le trouve "gonflé"